



La Maire certifie que la présente pièce
a été publiée par voie dématérialisée

Le : 10/08/2026

La Maire
Fabiene HIRIGOYEN



Envoyé en préfecture le 10/08/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le **S²LO**
ID : 064-216404079-20260810-D2026_30-AR

N°2026-30

DECISION

Objet : Attribution du marché de travaux de requalification du chemin de Larretxea.

La Maire de la Commune de MOUGUERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L.2123-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2026 autorisant Madame la Maire à attribuer le marché,

Considérant qu'un avis de marché a été publié sur le journal d'annonces légales Les Petites Affiches des Pyrénées-Atlantiques, Pays Basque, Béarn en date du 27 mai 2026,

Considérant que le marché est passé selon une procédure adaptée prévue à l'article L.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant que le marché a été publié sur la plateforme de dématérialisation demat-ampa.fr le 27 mai 2026 avec une date limite de réception des offres le 24 juin 2026 à 12h.

Considérant la réception de dix offres, variantes incluses.

DECIDE

- **Article 1 :** D'attribuer le marché de travaux de requalification du chemin de Larretxea à l'entreprise COLAS domiciliée à Lahonce (64990) avec sa variante 1 pour un montant estimatif de 574 576,00 € HT comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle.
- **Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil municipal.
- **Article 3 :** La présente décision sera publiée, portée au registre des actes et une ampliation sera transmise au Sous-Préfet pour l'arrondissement de Bayonne au titre du contrôle de légalité.
- **Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.
- **Article 5 :** Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Mouguerre, le 06 août 2026

La Maire
Fabiene HIRIGOYEN

